



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

LUNDI 24 MARS – 15H30

A
DOMPIERRE

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner Guillaume KRABAL pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 février 2025

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 18 février 2025.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

FINANCES LOCALES, BUDGET

3. Examen et vote du compte de gestion 2024

VOTE le Compte de Gestion 2024, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

4. Approbation et vote du compte administratif 2024

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRABAL,

APPROUVE le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2024.

ARRETE ainsi les comptes et les résultats :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	260 210,00
	Réalisé	36 254,97
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	260 210,00
	Réalisé	62 912,11
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	1 580 250,00
	Réalisé	804 579,70
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	1 580 250,00
	Réalisé	775 111,19
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 852,86
Fonctionnement :	146 882,59
Résultat global :	142 029,73

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

5. Affectation des résultats 2024

AFFECTE les résultats comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2024	804 579,70	775 111,19	-29 468,51
	Résultats n-1 reportés (Ligne 002 du BP/BS n) *		176 351,10	176 351,10
	Résultat à affecter (a)			146 882,59
Section d'investissement	Résultats propres à 2024	36 254,97	62 912,11	26 657,14
	Solde n-1 reporté (Ligne 001 du BP/BS n)	31 510,00		-31 510,00
	Solde global d'exécution (b)			-4 852,86
Restes à réaliser au	Fonctionnement			
	Investissement (c)	0,00	0,00	0,00
Besoin de financement Investissement (si b+c négatif)				-4 852,86
Reprise BP	Affectation en réserves (invest. 1068)	<i>au minimum = à</i>		4 852,86
	Report en fonctionnement en 002 en recettes			142 029,73
Reprise BP	Affectation en réserves (invest. 1068)			-4 852,86
	Report fonctionnement en 002 en recettes			142 029,73

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

6. Vote du budget primitif 2025

Fonctionnement

Dépenses	1 942 670,22
Recettes	1 942 670,22

Investissement

Dépenses	265 512,86
Recettes	265 512,86

ADOpte le Budget Primitif 2025 dont les montants s'équilibrent en recettes et dépenses, tant en section de fonctionnement que d'investissement, conformément aux tableaux ci-avant ;

NOTE la précision sur le financement des missions facultatives :

- 70% du coût de l'opération demandé au démarrage de la mission,
- 30% restants de l'opération seront ajustés au réel et demandés à la fin de la mission (année n ou année n+1).

ADOpte le montant des contributions obligatoires ;

PREND ACTE du montant prévisionnel des compétences facultatives et leurs modalités de financement.

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00

7. M57, fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement

Pour l'année 2025, selon le projet de budget proposé, en section de fonctionnement, cela représente un mouvement de crédit maximal de **145 700,27 €** et en section d'investissement, un mouvement de crédit maximal de **19 913,46 €**.

AUTORISE Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00

8. Revalorisation de la ligne de trésorerie

AUTORISE la Présidente à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

AUTORISE la Présidente à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Le Directeur Général, en charge des services, est chargé de l'exécution de la présente décision (Ampliations et notifications aux parties concernées).

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00

9. Avenant à la convention télémessure avec la CDC Aunis Atlantique

Incidence financière sur le détail de l'enveloppe financière :

Sites	Montants convention € HT	Montant avenant HT	Augmentation
Esnandes/Villedoux	15 500,00	20 906,60	5 406,60
Curé portes à la mer	22 250,00	27 318,20	5 068,20
Curé – Pont du Booth	20 250,00	24 913,20	4 663,20
Curé – La Potrelle	16 500,00	1 391,00	-15 109,00
Chaudière	15 500,00	23 441,60	7 941,60
Etude de site		12 400,00	12 400,00
Pluviomètre		5 850,00	5 850,00
Système d'information		18 300,00	18 300,00
2 caméras fixes		1 492,00	1 492,00
1 caméra orientable		1 959,00	1 959,00
TOTAL	90 000,00	138 971,60	47 971,60

APPROUVE la passation d'un avenant (n°1) de modification du montant de l'enveloppe financière signé avec la CDC Aunis Atlantique dans le cadre de la mise en place de la télémessure.

AUTORISE sa Présidente à prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de cette décision et signer tous documents s'y rapportant.

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00